



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-08-2026 /

Dossier complet le : 12-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022146/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reamenagement d'une surface commerciale sous enseigne Aldi sur la commune de Maubeuge (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALDI IMMOBILIER

Raison sociale

Aldi Marche

N° SIRET

53183902500040

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

Nom

Delansay

☐ Monsieur

Prénom(s)

Cindy

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans un programme de reamenagement d'un magasin Aldi Marche qui se situe au centre du territoire communal de Maubeuge (59125), le long de la route nationale N2 (110 Avenue Jean Jaures), a l'angle de la rue Pierre martin et de l'allée des Platanes. Le terrain du batiment ALDI existant est compose de la parcelle cadastrale section AH n° avec une surface totalisant 4 695 m². L'acquisition de la nouvelle parcelle a l'ouest section AH n°128 d'une surface de 1 132 m² portera la superficie globale du terrain a 5 827 m². Les travaux concernent la mise en place d'un parking de 8 places supplementaires en remplacement d'une maison deposee et de son jardin attenant. Une voie desservant la rue Pierre Martin est egalement creee (voie d'acces au site actuelle depuis l'allée des Platanes). Les logos Aldi sont renouveles avec un modele plus recent et des panneaux solaires sont places en toiture du batiment existant. Enfin, l'amenagement interieur est modifie et une surface non affectee est utilisee en tant que reserve. Puisque le batiment du magasin n'est pas modifie, l'emprise au sol du batiment de 1 800 m² reste identique ainsi que la surface de plancher de 1 571 m². Aucune demolition ne sera realisee sur le magasin existant et la surface de vente reste egalement

4.2 Objectifs du projet

Le site beneficie ainsi d'une localisation strategique le long d'un axe principal traversant Maubeuge et etant positionne au centre urbain de cette commune dans une zone mixte d'industries, de commerces et d'habitations. Le site est artificialise, amene et deja en activite par un magasin Aldi. Le reamenagement des magasins Aldi sur des zones deja amenees, artificialisees et en activite est, dans un contexte de forte pression fonciere, un enjeu pour l'amenagement durable des territoires. Le projet permet de reduire l'impact de l'artificialisation des sols car il : participe au recyclage du foncier du territoire, limite l'etalement urbain (extension du parking sur la parcelle voisine deja amenee), evite la consommation de milieux naturels, forestiers et agricoles (consommation d'un milieu anthropique : maison et jardin attenant), evite la creation de friche commerciale, economise la construction de nouvelles infrastructures (reseaux, batiments). L'objectif de la creation du nouvel acces rue Pierre Martin permet de rendre le trafic plus fluide sur l'allée des Platanes. Le reamenagement interieur du magasin est opere dans un but d'optimisation de la cellule et enfin d'augmentation des places de parking permet d'accueillir au mieux les clients en evitant d'avoir un parking sature aux

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera reamenage en plusieurs phases : 1. Deconstruction de la maison existante parcelle AH 0128 : Les dechets de demolition seront evacues et traites dans les filieres reglementaires adaptees et un diagnostic des dechets de demolition sera realise pendant la purge du permis de construire ; 2. Remise en etat de la parcelle AH 0128 ; 3. Reamenagement de l'interieur du magasin ; 4. Amenagement du parking supplementaire et de la voirie d'accès ; 5. Amenagement des espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet accueillera toujours les clients souhaitant s'approvisionner en denrees et en produits non alimentaires. L'effectif pour la surface accessible au public est de 329 clients + 10 employes. L'accès actuel au site pour les vehicules legers est une entree/sortie sur l'allée des Platanes. L'accès livraison se fait sur l'Avenue Jean Jaures. Le projet prévoit la creation d'un nouvel accès sur la rue Pierre Martin en entree/sortie et le passage de l'accès allée des Platanes en sortie uniquement. La position, la disposition et la largeur des accès presenteront des caracteristiques permettant de satisfaire aux exigences de la securite, de la defense contre l'incendie et de la protection civile. Le cheminement piéton depuis la voie publique et/ou les places de stationnement jusqu'a l'entree du magasin est materialise par un trace au sol (cheminement adapte aux PMR et visuellement contraste). Le parking sera la propriete d'ALDI MARCHE lors de l'exploitation du magasin. Lors de la fin d'exploitation du magasin, la societe Aldi s'engage a retrouver un repreneur du site ou a demanteler le batiment dans les regles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de deconstruire pour la maison parcelle AH0128 (accord tacite rendu le 31 octobre 2025) / Declaration prealable (DP) en cours.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de vente Places de stationnement Emprise au sol du bâtiment Surface de plancher Surface du terrain Surface d'espaces verts Surface de l'aire de stationnement Surface imperméabilisée	(985,80, m²) (56, unite) (1 800, m²) (1 571, m²) (5 827, m²) (1 286, m²) (1 987, m²) (4 317, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 110 Voie : Avenue Jean Jaures

Lieu-dit :

Localité : 110 Avenue Jean Jaures 59600 Maubeuge

Code postal : 59600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°57'26"E Lat. : 50°16'55"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit dans la zone suivante au PLUi de Maubeuge Val de Sambre (dernière procédure approuvée le 12/02/2026) : Zone UA « Zone urbaine », site commercial - intermédiaire. Le projet sera compatible avec le règlement du PLUi (voir Annexe

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les caracteristiques avant / apres : 48 places de stationnement avant / 56 places de stationnement (+8 unites) apres - 4 695 m² de surface du terrain avant / 5 827 m² de surface de terrain apres - une seule voie d'accès entrée/sortie allée des Platanes pour les vehicules leger avant / creation d'un nouvel accès sur la rue Pierre Martin en entrée/sortie et le passage de l'accès allée des Platanes en sortie uniquement apres - emprise au sol du batiment identique (1 800 m²) - surface de plancher du magasin identique (1 571 m²) - surface d'espaces verts avant : 675 m² / surface d'espaces verts apres : 1 286 m² (+611 m²) - surface de l'aire de stationnement avant : 1 448 m² / surface de l'aire de stationnement apres : 1 987 m² (+539 m²) - surface impermeabilisee avant : 3 889 m² / surface impermeabilisee apres : 4 317 m² (+428

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	2 ZNIEFF sont localisees dans l'Aire d'Etude Rapprochee (5 km) : ZNIEFF de type I 310013363 a 2,1 km et 310014130 a 2,9 km. Aucune ZNIEFF n'est presente dans la ZIP ni a proximite immediate. La ZIP ne constitue pas un terrain attractif pour les especes protegees et/ou patrimoniales utilisant les ZNIEFF de l'AER.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Maubeuge est localisee dans le departement du Nord a distance des montagnes.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Un arrete de protection de biotope est recense dans l'AER. Il s'agit du Massif forestier de la Lanierie. Il est situe a 4,6 km a l'Ouest de la ZIP. La ZIP se positionne dans un tissu urbain dense et ne dispose pas d'habitat equivalent a ceux identifies dans le zonage de l'APB (foret). Ainsi, la ZIP ne constitue pas un terrain attractif pour les especes protegees et/ou patrimoniales utilisant ce zonage.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Maubeuge est localisee dans le departement du Nord a distance du littoral : a 170 km a vol d'oiseau.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Un Parc Naturel regional est recense dans l'AER, il s'agit du Parc Naturel Regional de l'Avesnois. Il se trouve a 1,4 km de la ZIP. Aucune Reserve Naturelle Regionale ou Nationale n'est recensee dans l'AER (5 km).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La ZIP est concernée par le PPBE Etat du Nord 4ème échéance (période 2024-2029). La ZIP se positionne en bordure de la route nationale RN2, voirie bruyante de catégorie 3 : largeur affectée par le bruit de 100 mètres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La ZIP ne se situe pas dans le périmètre de 500 mètres autour d'un monument historique. La commune de Maubeuge n'est pas concernée par un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aucune ZPPAUP (Servitude AC4) n'est présente sur la commune de Maubeuge.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon le SDAGE Artois-Picardie et le SAGE Sambre, aucune zone humide bibliographique n'est recensée dans l'AEI et sur la ZIP. Le site d'étude est entièrement artificialisé et aménagé au sein du tissu urbain. Il est donc composé d'anthroposols. La potentialité de présence d'une zone humide est quasi nulle.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Aucun PPRT sur la commune. Commune concernée par le PPRi de la Sambre appelé PERI Sambre approuvé le 30/01/1996.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PERI Sambre approuvé le 30/01/1996. La ZIP est située à distance du zonage du PERI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La commune de Maubeuge accueille 190 sites CASIAS. Plusieurs sont localisés dans le secteur de la ZIP, autour de l'Avenue Jean Jaures, mais aucun ne concerne le site. Plusieurs sites BASOL sur la commune dont un localisé à proximité (moins de 500 m) : UIOM de Maubeuge (SMIAA) SSP000891601 mais aucun ne concerne la ZIP.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone de répartition des eaux la plus proche est localisée à 46,7 km au nord-ouest du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage ni par une aire d'alimentation de captage. Le captage le plus proche n°980243 est localisé à 850 m au sud-est de la ZIP.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La commune de Maubeuge n'accueille aucun site inscrit ou classé. Le site inscrit le plus proche est le Parc de l'Abbaye de Liessies (59SI26) à 18 kilomètres au sud-est du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est la Vallée de la Trouille BE32019 à 7,1 km et la ZSC FR3102006 Vallée de la Sambre à 7,8 km. La ZIP se positionne dans un tissu urbain dense et ne dispose pas d'habitat équivalent à ceux identifiés dans les zones Natura 2000 les plus proches (bois, zone humide ou aquatique). Ainsi, la ZIP ne constitue pas un terrain attractif pour les espèces.
D'un site classé ?	☐	☒	La commune de Maubeuge n'accueille aucun site inscrit ou classé. Le site classé le plus proche est : Remparts d'Avesnes-sur-Helpe (59SC03) à 17 kilomètres au sud.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux. Il respectera l'équilibre déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Il respectera l'équilibre déblais-remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le traitement des eaux de pluies existant sur la parcelle est inchangé (vers le réseau collectif).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La ZIP et ses abords ne sont pas concernés par un corridor ou un réservoir identifié par le SRCE du Nord-Pas-de-Calais ou au SRADDET Hauts de France. La ZIP se positionne dans un tissu urbain dense, constituant plutôt un obstacle pour la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est la Vallée de la Trouille BE32019 à 7,1 km et la ZSC FR3102006 Vallée de la Sambre à 7,8 km. La ZIP se positionne dans un tissu urbain dense et ne dispose pas d'habitat équivalent à ceux identifiés dans les zones Natura 2000 les plus proches (bois, zone humide ou aquatique). Ainsi, la ZIP ne constitue pas un terrain attractif pour les espèces protégées et/ou patrimoniales utilisant les zones Natura 2000 de la zone d'étude et/ou du site (15 km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera réalisé sur une parcelle accueillant déjà d'un magasin Aldi existant et sur une autre parcelle accueillant une habitation et son jardin attenants tout cela au sein du tissu urbain central et dense de la commune. Les rares espaces verts du site sont composés d'une pelouse rase semée sur des anthroposols (jardin et pelouse du magasin Aldi) et de quelques plantations.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPRT. Aucune ICPE sur la ZIP. Plusieurs sites CASIAS sont localisés dans le secteur de la ZIP, autour de l'Avenue Jean Jaures, mais aucun ne concerne le site. Plusieurs sites BASOL sur la commune dont un localisé à proximité (moins de 500 m) : UIOM de Maubeuge (SMIAA) SSP000891601 mais aucun ne concerne la ZIP. La commune est concernée par des installations de transport de matières dangereuses : 107.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La ZIP est exposée à un risque faible de retrait et gonflement des argiles. Bien que Maubeuge soit concernée par le risque inondation, la ZIP se positionne en dehors des zones à risques. Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune de Maubeuge, ainsi que dans le périmètre de la ZIP ou à proximité. La ZIP est concernée par un risque sismique modéré. La commune est classée en zone de sismicité moyenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Un diagnostic de gestion des déchets de démolition de la maison existante sera réalisé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Hausse du trafic routier autour du site pendant les travaux (camions et vehicules de chantier). Tres legere hausse de trafic possible en phase exploitation (ajout de 8 places de stationnement) mais le batiment n'est pas modifiee, il n'est donc pas susceptible d'accueillir plus de clients. Deplacements essentiellement restreints au parking et voies de stationnement. Le projet va permettre de fluidifier le trafic autour du magasin avec la nouvelle
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Legere hausse du trafic pendant les travaux et donc hausse des nuisances sonores pour le voisinage. Impact negligeable en exploitation : bruits supplementaires lies a la venue des nouveaux usagers (+8 places) a nuancer
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La ZIP se positionne en bordure de la route nationale RN2, voirie bruyante de categorie 3 : largeur affectee par le bruit de 100 metres (tout le site est concerne).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisance olfactive n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibrations n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage exterieur devra permettre d'eclairer les circulations et les cheminements pietons conformement a la reglementation et a l'accessibilite PMR soit un eclairage de 20 lux moyen au sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage exterieur restera similaire a ce qui est actuellement present sur le secteur.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun rejet dans l'air n'est a prevoir.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun rejet a l'exception des eaux usees et pluviales qui seront gerees via les reseaux existants.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La gestion des EP et EU sera en accord avec le gestionnaire assainissement et la doctrine de la DDTM.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. Pendant les travaux, les déchets de construction seront traités et transportés de façon à ne pas entraîner de risques de pollution. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates : - production de déchets ménagers non dangereux ; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun impact sur le patrimoine protégé et non protégé. Le site d'étude appartient à l'unité paysagère « l'agglomération Sambre-Solre ». Le site est situé le long d'une voirie principale de la commune (nationale N2), dans le tissu urbain et est entouré d'habitations, de commerces et services. Il est déjà aménagé et en activité. La parcelle ajoutée au projet est également déjà artificialisée : elle accueille une maison, une cour et un jardin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans la zone suivante au PLUi de Maubeuge Val de Sambre (dernière procédure approuvée le 12/02/2026) : Zone UA « Zone urbaine », site commercial - intermédiaire. Le projet va utiliser une parcelle accueillant une maison et son jardin pour créer une nouvelle voirie d'accès et des places de stationnement supplémentaires à un magasin Aldi.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

-Formulaire de demande d'examen au cas par cas, relatif au projet de création d'un parking de 66 places - ZI du Champ L'Abbesse sur la commune de Maubeuge (59) : Publié le 27 mars - projet localisé à distance ; -Decision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet d'aménagement d'une aire de stationnement sur la commune de Maubeuge (59) : Publié le 26 mars - localisation de ce projet non précisée ; -Decision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet de réhabilitation d'un commerce de détail sur la commune de Maubeuge (59) : Publié le 3 mars - projet de reconstruction du magasin Aldi localisé rue Dauge. La société Aldi entreprend de réhabiliter ou reconstruire une grande majorité de ses magasins existants vieillissants. Aucun effet cumulé n'est à prévoir étant donné que les deux magasins

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La frontière belge est localisée à 10 km du projet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures de réduction générales : Mesure R2.2o : Gestion écologique des espaces verts du site ; Mesure R3.2a : Adaptation de la période d'entretien des espaces enherbés et des haies/arbres des espaces verts du site aménagé ; Mesure R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune ; Mesure R2.1.c : Réutilisation des terres lors des opérations de décapage des terrains pour les aménagements d'espaces verts ; Mesures R2.1a et R1.1a : Éviter les mouvements de terres et les passages répétés et inconsiderés des engins de travaux / La gestion des matériaux sera optimisée pour équilibre déblais-remblais ; Assurer la transparence hydraulique du projet. Mesure de réduction R2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier ; Mesure de réduction : R2.1r - Dispositif de repli du chantier : À l'issue des travaux, le chantier sera replié ; Mesure R2.1j et R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines : -Espèces végétales non allergènes favorisées et plantation d'espèces locales (liste des essences locales en annexe du règlement du PLUi). -Favorisation des modes de déplacements doux (piétons et vélos). Mesure d'évitement générale : Mesure E3.2a : Le pétitionnaire s'engage à proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires nuisibles aux milieux aquatiques et naturels ; Mesures d'accompagnement générales : Mesure A6.1a : Organisation administrative du chantier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale. Aucune demolition ne sera realisee sur le magasin existant. Un diagnostic de gestion des dechets de demolition sera realise pour la demolition de l'habitation se trouvant sur la parcelle AH 0128. Le projet ne concerne qu'une extension du parking (+8 places de stationnement) et la creation d'une nouvelle voirie d'acces a la rue Pierre Martin. Ce projet permet donc d'ameliorer le trafic autour du magasin tout en permettant d'accueillir de facon optimale les clients et d'eviter une saturation du parking aux heures de pointe. Le projet sera realise sur une parcelle accueillant deja d'un magasin Aldi existant et sur une autre parcelle accueillant une habitation et son jardin attenant tout ca au sein du tissu urbain central et dense de la commune. Les rares espaces

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Vanderbeeken

Prénom **Telma**

Qualité du signataire Cheffe de projet environnement et ecologie

À Henin-Beaumont

Fait le 07-08-2026

Signature du (des) demandeur(s)